



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSSES

- Séance du 15 décembre 2022 -

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre, le Conseil municipal de la commune de Seysses dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 29

Membres présents : 23

Procurations : 6

Membres excusés : 0

Votants : 29

Date convocation : 9/12/2022

**Liste des délibérations affichée et mise en ligne le :
19/12/2022**

Présents : Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Dominique ALM, Marie-Ange KOFFEL, Philippe STREMLER, Malika BENSOUICI, Xavier BERLUTEAU, Magalie GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Françoise BARRERE, Fabio VITULLI, Sébastien CHAUDERON, Philippe RIGAL, Valentin DE MUER, Nathalie CARLES-SALMON, Elodie ALBA, Olivier CHAPRON, Vicky VALLIER, Gilles DURET, Emeline ROLLAND, Olivier TIQUET, Cynthia GONZALEZ, Françoise MALEPLATE.

Procurations : Raphaël RIGACCI à Malika BENSOUICI, Orlane LABAT à Valentin DE MUER, Morgane CARRA à Magalie GRANDSIMON, Jérôme PUILLET à Jérôme BOUTELOUP, Vincent SOUBIRON à Nathalie CARLES-SALMON, Jean-Paul ROBERT à Gilles DURET.

Secrétaire : Magali PATINET

N° DEL/2022-5-9 <u>OBJET :</u> FINANCES-COMMANDE PUBLIQUE BONS CADEAUX DE NOËL 2022 POUR LES AGENTS AUPRES DES COMMERÇANTS SEYSSOIS Rapporteur : Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire	Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, Considérant que comme depuis de nombreuses années, la municipalité a décidé de renouveler en 2022 la mise en œuvre de bons cadeaux de Noël aux agents communaux, auprès des commerçants de la ville de Seysses qui auront manifesté leur intérêt pour ce dispositif. Outre l'intérêt pour les agents, cette action permet également de soutenir le commerce local. Considérant que la Trésorerie de Muret demande une délibération annuelle actant les modalités du dispositif, et qu'il convient donc de délibérer pour formaliser cette opération. <u>Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :</u> D'autoriser la création des bons cadeaux solidaires à l'occasion des fêtes de fin d'année, selon les modalités suivantes : - attribution de 40 € en bons-cadeaux par agent, - nombre d'agents bénéficiaires : 109 - quotité des bons : 20 € et 10 € - nombre de bons par agent : 1 bon de 20 € et 2 bons de 10 € - nombre total de bons : 327 (109 de 20 € et 218 de 10 €).
---	---

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le

ID : 031-213105471-20221216-DEL2022_5_9-DE



N° DEL/2022-5-9

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,
au registre sont les signatures,
pour copie conforme.

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP



